

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium à la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Ludovic PINGAUD, François VALLES, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, MM. François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, MM. Jean-Luc BARBAIRE, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, MM. Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Guy ROUCHON à M. Alain CLEDIERE, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT à Mme Claire MORY, M. Benoît LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Corinne TONDUF à M. Ludovic PINGAUD, M. Guillaume VIENNOIS à M. François VALLES, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, Mme Patricia GODARD à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, Mme Annie ZAPATA à M. Pierre AUGER,

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, M. Bernard LEFEVRE, Mme Olivia BOULANGER, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 47

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

DEMANDE DE FINANCEMENT FEADER / MESURE LEADER : Sous - Mesure 19.4 – Soutien au fonctionnement et à l'animation des stratégies locales de développement - Animation du programme LEADER 2014/2020 sur le territoire pays de Guéret pour 2023 et 2024

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

La Communauté d'Agglomération est la structure porteuse du GAL territoire de projet pays de Guéret, en charge de gérer le programme LEADER 2014/2020.

Une équipe d'animation est en charge d'assurer la fin de programmation et la gestion des dossiers parallèlement au lancement de la nouvelle programmation « volet territorial des fonds européens 2023/2027.

Le financement de cette animation est assuré par les fonds Feader via LEADER, à 80 % ;

Pour l'année 2023, elle concerne les salaires de **1,4 ETP**, ainsi que les coûts indirects de fonctionnement (énergie et assurances locaux, fournitures diverses, matériels bureaux, adhésions Leader France et Maison de l'Europe ...) calculés selon un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel.

Cette dernière demande de subvention doit intégrer l'année 2024 pour finaliser la clôture du programme : **0.5 ETP** est estimé pour solder les dernières demandes de paiement, auxquelles s'ajoutent également les coûts indirects de fonctionnement.

Le plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	Montant	Recettes		Taux
SALAIRES 19.4 (1,4 ETP en 2023 + 0,5 ETP en 2024)	71 930,00 €	66 175,60 €	LEADER 19.4	80%
FRAIS DIVERS forfaitaires calculés sur 15% masse salariale 19.4	10 789,50 €			
		16 543,90 €	Autofinancement (CCPCM + Agglo)	20%
sous total 19.4	82 719,50 €	82 719,50 €		100%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement tel que décrit ci-dessus,
- de solliciter l'intervention des fonds FEADER – LEADER mesure 19.4 animations – à hauteur de 66 175,60 € pour les années 2023 et 2024,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer le dossier de demande d'aide et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Nota : les crédits budgétaires afférant à cette délibération sont les suivants :

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
	Fonctionnement	074	7477	02012/0728	Participation UE fonctionnement	66 175,60 €

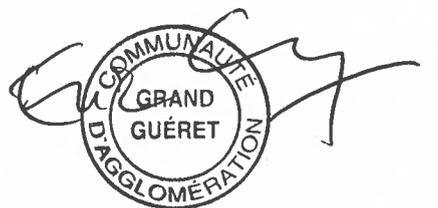
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Pierre AUGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Auger", written over a horizontal line.